

Bourses de fin d'études doctorales des Études supérieures et postdoctorales

Dépôt initial de la thèse pendant la 5^e année de doctorat

BFED 5^e année / ESP H2021

Les Études supérieures et postdoctorales (ESP) remettent chaque année des bourses de fin d'études doctorales. Cette bourse, qui couvre au plus une période de 12 mois, est d'une valeur maximale de 12 000 \$. Elle vise à soutenir les doctorant.e.s dans leur dernière année d'études, et ce, jusqu'au dépôt initial de leur thèse. L'étudiant.e doit se consacrer à temps complet à son projet de recherche.

Le concours « BFED 5^e année / ESP H2021 » concerne uniquement les étudiant.e.s dont le **dépôt initial de la thèse sera réalisé au cours de la 5^e année d'inscription au doctorat**. Plus précisément, le dépôt initial de la thèse doit se faire au plus tard à la fin du 15^e trimestre d'inscription au programme d'études de doctorat, et dans le cadre de ce concours, **au plus tard à l'automne 2021**.

Critères d'admissibilité

1. Être inscrit.e au programme d'études de doctorat depuis moins de 5 ans de manière continue ET prévoir un dépôt initial de la thèse avant la fin de la 5^e année d'inscription (interruption permise pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
2. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3.
3. Prévoir déposer sa thèse au plus tard à l'automne 2021.
4. Être inscrit.e en rédaction pendant la période d'octroi de la bourse.
5. Avoir complété avec succès l'examen général de synthèse.
6. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) pendant la période d'octroi.
7. Ne pas recevoir plus de 31 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.

Il est à noter que si le dépôt initial est effectué plus tôt que prévu, la valeur de la bourse sera calculée en fonction du nombre de mois utilisés pour la rédaction.

N.B. : Les candidat.e.s ayant effectué un passage direct au doctorat (du baccalauréat au doctorat) sont admissibles à cette bourse lorsqu'ils/elles débutent leur 6^e année d'études doctorales.

Les candidat.e.s qui effectueront un dépôt avant la fin du 12^e trimestre d'inscription au programme de doctorat doivent poser leur candidature au concours des BFED 4^e année / ESP H2021 (dépôt initial de la thèse pendant la 4^e année de doctorat ou avant).

Dépôt de la demande

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTUDIANT.E :

1. Contacter son unité académique (département, école ou faculté) afin de connaître la date limite pour y déposer son dossier de candidature complet;
2. Compléter sa demande BFED 5^e année / ESP H2021 via le [Portail des bourses](#);
3. Se procurer son relevé de notes du programme en cours à partir de son Centre étudiant (version non-officielle acceptée) et le téléverser dans le portail;
4. Téléverser le plan global d'études mis à jour selon le format exigé par l'unité académique d'attache;
5. Enregistrer sa candidature sur le portail et en faire une copie PDF;
6. Envoyer une copie de sa candidature à son directeur/directrice de recherche, lui demandant d'en prendre connaissance, de remplir et signer la « [RECOMMANDATION DU DIRECTEUR/DIRECTRICE DE RECHERCHE](#) »;
7. Téléverser, dans sa demande de bourse du portail, la « RECOMMANDATION DU DIRECTEUR/DIRECTRICE DE RECHERCHE » une fois qu'elle a été remplie;
8. Faire une copie de sa candidature complète (formulaire, recommandation du directeur/directrice, relevé de notes et plan global d'études) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique **avant la date limite fixée par celle-ci.**
9. Cliquer sur « *soumettre* » dans le Portail des bourses une fois le dossier rempli **avant la date limite du 23 novembre 2020, 13 h.**

RESPONSABILITÉ DE L'UNITÉ :

1. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir aux RES et TGDE de chaque unité la liste des candidatures soumises dans le portail.
2. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
3. L'unité recommande aux ESP un maximum de 3 dossiers ordonnancés (aucun ex æquo possible) selon les critères établis, et ce, au plus tard le **14 décembre 2020, 13 h** par courriel à regis.harvey@umontreal.ca.
4. Aviser les candidat.e.s de la présélection.

Critères d'évaluation

1. Qualité du dossier académique de l'étudiant.e selon les activités académiques et les résultats consignés dans le relevé de notes (50%)
2. Besoin financier (30%)
3. Faisabilité du plan de travail mensuel (10%)
4. Recommandation du directeur/directrice de recherche (10%)

Attribution et modalités de versement

Les ESP procèdent à une dernière étape d'évaluation visant à sélectionner les lauréats.

La bourse d'une valeur maximale de 12 000 \$ est versée en trois parties :

- 35 % à l'octroi
- 35 % à mi-parcours
- 30 % au dépôt initial de la thèse

Les conditions de maintien et de paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Les étudiant.e.s, directeur/directrice de recherche et unité d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours en décembre 2020.

Date limite

1. Contacter votre département pour connaître la date limite interne
2. La date limite pour SOUMETTRE votre dossier de candidature dans le Portail des bourses est le **23 novembre 2020, 13 h.**

Lien vers le formulaire : [Cliquez ici](#)

Informations supplémentaires : Régis Harvey
Technicien en administration
Bureau des bourses
Études supérieures et postdoctorales (ESP)
2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 230
Montréal, QC H3T 1J7
Tél. : 514 343-6111, poste 37363
regis.harvey@umontreal.ca

Veillez noter qu'en raison de la situation actuelle et des directives de l'UdeM, je suis présentement en télétravail; je ne suis donc joignable que par courriel.